

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

**SÉANCE 17 MARS 2025 OUVERTE À 19H30**

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 mars, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 03 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

**Délibération n° 2025-012**  
**Budget primitif – Budget principal 2025**

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 26

**Présents « Groupe de la Majorité » :**

Mesdames Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Floriane ESCOLANO, Jessica GOLAZ, Mireille LOISEAU, Séverine MUGNIER, Laetitia PERROQUIN

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Rocco COLELLA, Stefan GENAY, Christophe GORLIER, Nicolas GUILLOT, Jean-Claude PEPIN, Stéphane RIALLAND, Pedram VINCENT, Anthony VITTOZ

**Présents pour le groupe de l'opposition « Vivre et agir à La Balme » :**

Mesdames Marie-Joëlle BONNARD, Brigitte TERRIER

Messieurs Pierre BANNES, Alain BURGARD, François DAVIET

**Absents ayant donné pouvoir :**

Monsieur Yannick KAWA à Monsieur Jean-Claude PEPIN  
Madame Nolwen LENNOZ à Madame Floriane ESCOLANO  
Madame Virginie MATHIEU à Madame Laetitia PERROQUIN  
Madame Charlotte PASSETEMPS à Madame Séverine MUGNIER  
Madame Olivia REBOULET à Madame Elodie DONDIN

**Secrétaire de séance :**

Madame Élisabeth BOIVIN

**Monsieur Rocco COLELLA, Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public, rapporteur, fait l'exposé suivant :**

Le débat d'orientation budgétaire s'est déroulé le 3 février 2025 et le budget primitif a été construit sur sa base, en nomenclature comptable M57.

À partir des orientations et des besoins recensés, le budget primitif du budget principal pour l'exercice est soumis au vote du conseil municipal. La note de présentation jointe expose de manière plus détaillée les grandes orientations de ce budget. Les crédits budgétaires sont proposés en vote par nature et par chapitre au regard de ces éléments.

Le volume global du budget primitif principal de l'exercice 2025, tous types de mouvements confondus (réels et d'ordre), s'élève à 22 922 012,16 €.

Par section (fonctionnement et investissement) et type de mouvements, ce budget se décompose et s'équilibre en dépenses et recettes, en euro, de la manière suivante :

	Section Fonctionnement		Section d'Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	6 256 790,00 €	6 989 509,98 €	12 613 065,73 €	7 359 261,44 €
Mouvements d'ordre	1 860 456,43 €	1 127 736,45 €	2 191 700,00 €	7 445 504,29 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 117 246,43 €</b>	<b>8 117 246,43 €</b>	<b>14 804 765,73 €</b>	<b>14 804 765,73 €</b>

Soit + 180,02 € modification de clôture et rapprochement CFU ordonnateur et comptable suite aux échanges tenus le 14/03/2025.

Section Fonctionnement – Recettes modifiées :

+ 180,02 € au résultat de fonctionnement reporté (Chapitre 002) ;

- 180,02 € en produits exceptionnels (Chapitre 75) pour conserver l'équilibre budgétaire proposé.

Pour rappel le nouveau cadre comptable restreint les dépenses imprévues d'autorisations de programmes et d'engagement. La proposition de budget principal primitif se décompose par sections et est présentée pour un vote au chapitre par nature.

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>		
Chapitre 011	Charges à caractère général	2 413 240,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	3 220 200,00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	111 500,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	307 350,00 €
Chapitre 66	Charges financières	173 000,00 €

Chapitre 67	Charges spécifiques	20 000,00 €
Chapitre 68	Dotations aux provisions	11 500,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	10 456,43 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	1 850 000,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES EN EUROS</b>	<b>8 117 246,43 €</b>
<b>Recettes</b>		
Chapitre 002	Excédent fonctionnement reporté	1 036 036,45 €
Chapitre 70	Produits des services, domaines et ventes divers	696 425,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes	407 500,00 €
Chapitre 731	Fiscalités locales	3 902 515,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	1 535 500,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	284 319,98 €
Chapitre 76	Produits financiers	68 250,00 €
Chapitre 77	Produits spécifiques	10 000,00 €
Chapitre 78	Reprises sur provisions	0,00 €
Chapitre 013	Atténuations de charges	85 000,00 €
Chapitre 042	Opérations d'ordre entre sections	91 700,00 €
	<b>TOTAL RECETTES EN EUROS</b>	<b>8 117 246,43 €</b>

<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>		
<b>Dépenses</b>		
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	161 845,19 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	35 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	4 024 430,08 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	7 743 790,46 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	5 000,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	560 000,00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	83 000,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	91 700,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	2 100 000,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES EN EUROS</b>	<b>14 804 765,73 €</b>
<b>Recettes</b>		
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	300 520,84 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	3 989 240,60 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	35 000,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	3 016 000,00 €
Chapitre 024	Produits de cession	18 500,00 €

Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	10 456,43 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	1 850 000,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	2 100 000,00 €
Chapitre 001	Solde d'exécution positif reporté	3 485 047,86 €
	<b>TOTAL RECETTES EN EUROS</b>	<b>14 804 765,73 €</b>

Le nouveau cadre comptable prévoit également la possibilité de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

La sincérité comptable nous invite à la gestion pluriannuelle des crédits par la réalisation d'autorisations de programme (AP) ou d'engagement.

Le règlement budgétaire et financier de la commune les développe ainsi : ce sont des autorisations données par le conseil municipal au Maire d'engager un programme pluriannuel pour la totalité du montant tout en inscrivant uniquement au budget de l'année les dépenses relatives à l'exercice considéré.

Les crédits annuels des AP et AE sont appelés crédits de paiement (CP). Ils peuvent chaque année être lissés sur les années suivantes, ou être déclarés caduques. Ces crédits peuvent également être revus à tout moment par délibération du conseil municipal. Le conseil municipal est informé chaque année du bilan des autorisations de programme, et de l'actualisation de leur crédit aux moments des documents budgétaires.

Les caractéristiques des AP et AE comprennent l'année du vote initial, sa durée et date de caducité prévisionnelle, son montant, et un échéancier prévisionnel des CP. Il est proposé au conseil municipal l'actualisation des autorisations de programme comme suit :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) / REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)							
N° AP	Libellé	Situation	Autorisation de Programme (AP)	CP antérieurs	CP 2025	CP 2026	CP 2027 et suivants
AP 2023-1	Requalification du Centre-bourg 2023 - 2028	Situation antérieure	5 374 061,00 €	2 326 911,00 €	1 469 001,00 €	1 578 149,00 €	0,00 €
		Variation	-899 061,00 €	0,00 €	-2 415 532,00 €	35 471,00 €	1 481 000,00 €
		Actualisation AP/CP	4 475 000,00 €	2 326 911,00 €	-946 531,00 €	1 613 620,00 €	1 481 000,00 €
		CP cumulés	4 475 000,00 €	2 326 911,00 €	1 380 380,00 €	2 994 000,00 €	4 475 000,00 €
		CP non réalisés		1 633 531,40 €			
		Inscription BP			687 000,40 €		
AP 2023-2	Construction d'une Crèche 2023 - 2025	Situation antérieure	1 988 359,00 €	1 554 586,00 €	433 773,00 €		
		Variation	419 373,00 €	0,00 €	419 373,00 €		
		Actualisation AP/CP	2 407 732,00 €	1 554 586,00 €	853 146,00 €		
		CP cumulés	2 407 732,00 €	1 554 586,00 €	2 407 732,00 €		
		CP non réalisés		696 854,09 €			

		Inscription BP			1 550 000,09 €		
AP 2023-3	Construction d'un équipement sportif multifonctionnel 2023 - 2025	Situation antérieure	1 778 551,00 €	1 096 065,00 €	682 486,00 €		
		Variation	99 449,00 €	0,00 €	99 449,00 €		
		Actualisation AP/CP	1 878 000,00 €	1 096 065,00 €	781 935,00 €		
		CP cumulés	1 878 000,00 €	1 096 065,00 €	1 878 000,00 €		
		CP non réalisés		96 747,93 €			
		Inscription BP			878 682,93 €		
AP 2023-4	Groupe scolaire Avully - Agrandissement Cantine 2023 - 2025	Situation antérieure	450 000,00 €	81 920,00 €	368 080,00 €		
		Variation	157 762,00 €	0,00 €	157 762,00 €		
		Actualisation AP/CP	607 762,00 €	81 920,00 €	525 842,00 €		
		CP cumulés	607 762,00 €	81 920,00 €	607 762,00 €		
		CP non réalisés		52 764,98 €			
		Inscription BP			578 606,98 €		
AP 2023-5	(Acquisitions foncières) Local commercial - Centre-bourg 2023 - 2026	Situation antérieure	450 000,00 €	450 000,00 €	0,00 €	0,00 €	
		Variation	350 000,00 €	0,00 €	225 000,00 €	125 000,00 €	
		Actualisation AP/CP	800 000,00 €	450 000,00 €	225 000,00 €	125 000,00 €	
		CP cumulés	800 000,00 €	450 000,00 €	675 000,00 €	800 000,00 €	
		CP non réalisés		450 000,00 €			
		Inscription BP			675 000,00 €	800 000,00 €	
AP 2023-6	Aménagement du domaine du Tornet 2023 - 2026	Situation antérieure	4 065 983,00 €	1 402 431,00 €	2 663 552,00 €	0,00 €	
		Variation	-65 983,00 €	0,00 €	-1 187 439,00 €	1 121 456,00 €	
		Actualisation AP/CP	4 000 000,00 €	1 402 431,00 €	1 476 113,00 €	1 121 456,00 €	
		CP cumulés	4 000 000,00 €	1 402 431,00 €	2 878 544,00 €	4 000 000,00 €	
		CP non réalisés		795 387,06 €			
		Inscription BP			2 271 500,06 €		
AP 2024-1	Aménagement Route des Carasses 2024 - 2026	Situation antérieure	1 162 000,00 €	290 500,00 €	871 500,00 €	0,00 €	
		Variation	1 478 000,00 €	0,00 €	393 835,00 €	1 084 165,00 €	
		Actualisation AP/CP	2 640 000,00 €	290 500,00 €	1 265 335,00 €	1 084 165,00 €	
		CP cumulés	2 640 000,00 €	290 500,00 €	1 555 835,00 €	2 640 000,00 €	
		CP non réalisés		287 665,00 €			
		Inscription BP			1 553 000,00 €		

En substance, il est proposé au conseil municipal :

- D'adopter le budget primitif du budget principal 2025 par chapitre comme évoqué ;
- De déléguer à Madame le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

- De modifier les autorisations de programme comme évoqué et d'autoriser l'affectation des crédits de paiement relatifs.

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération n° 2022-060 du 12 septembre 2022 adoptant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

VU la délibération n° 2023-018 du 30 janvier 2023 portant approbation du règlement budgétaire et financier de la commune de La Balme de Sillingy ;

VU la délibération n° 2025-004 du 3 février 2025 prenant acte du débat d'orientation budgétaire ;

VU l'exposé présenté par Monsieur le Maire-adjoint délégué aux finances, aux marchés publics et à la délégation de service public ;

Après en avoir délibéré,

#### **Article 1 :**

Adopte le budget primitif du budget principal 2025 tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessus, chacune des sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

#### **Article 2 :**

Délègue à Madame le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

#### **Article 3 :**

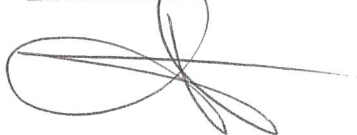
Décide la modification des autorisations de programme et l'inscription des crédits de paiement au budget primitif telles que développées ci-dessus.

**Après en avoir délibéré par 21 voix pour et 5 abstentions (A. BURGARD, P. BANNES, MJ. BONNARD, F. DAVIET, B. TERRIER), le conseil municipal adopte la délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**La secrétaire de séance**  
**Élisabeth BOIVIN**



**Le Maire**  
**Séverine MUGNIER**



Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

ID : 074-217400266-20250317-DEL\_2025\_012-BF



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :  
De sa réception en Préfecture le 26/03/2025  
De sa publication le 26/03/2025

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le



ID : 074-217400266-20250317-DEL\_2025\_012-BF

**Annexe à la délibération n° 2025-012**  
**Budget primitif – Budget principal 2025**



Envoyé en préfecture le 26/03/2025

Reçu en préfecture le 26/03/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 074-217400266-20250317-DEL\_2025\_012-BF



---

# BUDGET PRIMITIF 2025

*Note brève et synthétique*

*Délibération du Conseil municipal du 17/03/2025*

# SOMMAIRE

## Préambule

### I - La section de Fonctionnement

- A) Lexique
- B) Données consolidées

### II - La section d'investissement

- A) Lexique
- B) Données consolidées

### III - Les résultats antérieurs

### IV - Les engagements pluriannuels

## PREAMBULE

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget des communes. D'un côté, la gestion des affaires courantes, ou section de fonctionnement ; de l'autre, la section d'investissement laquelle regroupe ce qui affecte le patrimoine et a vocation à être durable.

## I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, et à diverses subventions. Elles sont estimées à 8 117 246,43 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des charges de personnel, de l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services effectuées, des subventions versées aux associations et organismes comme le centre communal d'action sociale (CCAS), et des intérêts des emprunts souscrits. Elles sont estimées à 8 117 246,43 euros.

La section de fonctionnement est ainsi équilibrée en dépenses comme en recettes, et prévoit un autofinancement prévisionnel en recettes d'investissement de 1 768 756,43 euros.

## A) LEXIQUE

### Dépenses :

**Chapitre 011** : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, téléphone, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, livres de bibliothèque, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurance, les fournitures scolaires, les frais liés au centre de loisirs, etc.

**Chapitre 012** : Il regroupe toutes les dépenses de personnel (rémunérations, charges salariales et patronales, caisses de retraite, assurances, personnel temporaire, etc.)

**Chapitre 014** : Il s'agit des divers dégrèvements des taxes, des prélèvements de l'Etat au titre des fonds de péréquation nationaux.

**Chapitre 65** : Il retrace les dépenses liées aux indemnités, cotisations, et frais des élus, au versement des subventions aux associations, CCAS, abonnements informatiques, etc.

**Chapitre 66** : Il comprend les remboursements des intérêts de la dette.

**Chapitre 67** : Il comprend les charges exceptionnelles pour annulations de dettes.

**Chapitre 68** : Il comprend les dotations aux amortissements et provisions pour risques : constat forfaitaire de provisions pour dépenses à venir si le risque est avéré, et, dépréciation des immobilisations pour pouvoir les renouveler. Permet d'étaler dans le temps la charge.

### Recettes :

**Chapitre 013** : Il comprend les remboursements sur charges de personnel, sociales, ou de prévoyance (versements suite à un accident de travail par exemple).

**Chapitre 70** : Constitué des produits des services (cimetière, stationnement, centre de loisir, restaurant scolaire, mise à disposition de personnel, etc.).

**Chapitre 73** : Regroupe les recettes de l'attribution de compensation intercommunale (équilibre entre charges et recettes transférées puis services mutualisés), et les fonds de péréquation tel que le FNGIR.

**Chapitre 731** : Regroupe les éléments de fiscalité locale : taxe sur les droits de mutation à titre onéreux, taxe sur la consommation finale d'électricité, et taxes d'habitations et foncières.

**Chapitre 74** : Il concerne les dotations de l'Etat dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) ainsi que les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations obligatoires sur les impôts locaux.

**Chapitre 75** : Il concerne les revenus immobiliers, principalement de location.

**Chapitre 76** : Il concerne les produits financiers (intérêts, dividendes, etc.).

**Chapitre 77** : Il concerne les diverses cessions d'actifs, annulations de charges, et les produits divers exceptionnels tels que les dons ou legs.

### Chapitres particuliers :

**Chapitre 042** : Opérations entre fonctionnement et investissement, notamment les amortissements (s'équilibre entre les sections).

**Chapitre 022** : Réserve pour dépenses imprévues des Autorisations d'Engagement.

**Chapitre 002** : Excédent reporté du fonctionnement de l'année passée.

**Chapitre 023** : Résultat prévisionnel dégagé en investissement.

## B) DONNEES CONSOLIDEES

### BUDGET PRIMITIF 2025

#### VUE D'ENSEMBLE SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>I - DEPENSES (en Euros)</b>							
CHAPITRES	LIBELLES	BUDGET 2024 + DM	REALISE 2024	PROPOSITIONS 2025	CONSO. CA N-1 / BP N-1	EVO CA N-1 / BP N	EVO. BP N / N-1
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 444 400,00 €	2 163 222,35 €	2 413 240,00 €	88,50%	11,56%	-1,27%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 220 200,00 €	2 920 185,92 €	3 220 200,00 €	90,68%	10,27%	0,00%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	83 500,00 €	80 376,00 €	111 500,00 €	96,26%	38,72%	33,53%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	325 500,00 €	271 011,29 €	307 350,00 €	83,26%	13,41%	-5,58%
66	CHARGES FINANCIERES	138 000,00 €	137 354,04 €	173 000,00 €	99,53%	25,95%	25,36%
67	CHARGES SPECIFIQUES	20 000,00 €	4 233,57 €	20 000,00 €	21,17%	372,41%	0,00%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	22 500,00 €	22 500,00 €	11 500,00 €	100,00%	-48,89%	-48,89%
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>6 254 100,00 €</b>	<b>5 598 883,17 €</b>	<b>6 256 790,00 €</b>	<b>89,52%</b>	<b>11,75%</b>	<b>0,04%</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	969 000,00 €	2 153 849,57 €	1 850 000,00 €	222,28%	-14,11%	90,92%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (PREVISIONNEL)	20 500,00 €		10 456,43 €			
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>7 243 600,00 €</b>	<b>7 752 732,74 €</b>	<b>8 117 246,43 €</b>	<b>107,03%</b>	<b>4,70%</b>	<b>12,06%</b>

<b>II - RECETTES (en Euros)</b>							
<b>CHAPITRES</b>	<b>LIBELLES</b>	<b>BUDGET 2024 + DM</b>	<b>REALISE 2024</b>	<b>PROPOSITIONS 2025</b>	<b>CONSO. CA N-1 / BP N-1</b>	<b>EVO CA N-1 / BP N</b>	<b>EVO. BP N / N-1</b>
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	682 800,00 €	702 618,34 €	696 425,00 €	102,90%	99,12%	2,00%
73	IMPOTS ET TAXES	407 400,00 €	407 020,00 €	407 500,00 €	99,91%	100,12%	0,02%
731	FISCALITE LOCALES	3 820 000,00 €	3 820 571,70 €	3 902 515,00 €	100,01%	102,14%	2,16%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 507 600,00 €	1 672 109,79 €	1 535 500,00 €	110,91%	91,83%	1,85%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	299 700,00 €	363 832,88 €	284 319,98 €	121,40%	78,15%	-5,13%
76	PRODUITS FINANCIERS	228 000,00 €	91 453,83 €	68 250,00 €	40,11%	74,63%	-70,07%
77	PRODUITS SPÉCIFIQUES	20 000,00 €	945 657,91 €	10 000,00 €	4728,29%	1,06%	-50,00%
78	REPRISES SUR PROVISIONS	17 500,00 €	20 000,00 €	0,00 €	114,29%		
013	ATTENUATION DE CHARGES	141 000,00 €	210 476,51 €	85 000,00 €	149,27%	40,38%	-39,72%
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>7 124 000,00 €</b>	<b>8 233 740,96 €</b>	<b>6 989 509,98 €</b>	<b>115,58%</b>	<b>84,89%</b>	<b>-1,89%</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	19 600,00 €	455 028,23 €	91 700,00 €	2321,57%	20,15%	367,86%
002	EXCEDENT FONCTIONNEMENT REPORTE (N-1)	100 000,00 €	100 000,00 €	1 036 036,45 €	100,00%	1036,04%	936,04%
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>7 243 600,00 €</b>	<b>8 788 769,19 €</b>	<b>8 117 246,43 €</b>	<b>121,33%</b>	<b>92,36%</b>	<b>12,06%</b>

Les dépenses et recettes poursuivent une croissance maîtrisée et la commune attend en 2025 les mêmes montants que l'année passée sur la majorité des postes budgétaires prévisionnels et espère ainsi pouvoir réduire la croissance des dépenses de fonctionnement afin de maintenir un autofinancement suffisant pour ses projets.

## **Précisions sur certains chapitres :**

Chapitre 011 : La commune propose des dépenses courantes légèrement inférieures à 2024 et entend rentrer dans cette enveloppe en poursuivant sa maîtrise des dépenses.

Chapitre 012 : Les dépenses de personnel sont proposées à niveau égal cette année, la maîtrise des crédits ouverts permet de lisser la hausse attendue sur plusieurs exercices.

Chapitre 65 : La prévision budgétaire diminue de plus de 5%, pour autant la commune maintient tous ses engagements financiers auprès des acteurs locaux : associations, organismes de regroupement pour la transition écologique, etc.

Chapitre 66 : Remboursement des intérêts d'emprunts, une hausse est envisagée dans ce projet de budget pour la réaliser d'un nouvel emprunt.

Chapitre 014 : La hausse de ces dépenses est due à la loi solidarité et renouvellement urbain à laquelle est soumise la commune, devant justifier de 25 % de logements sociaux et assimilés sur son territoire en dépit des contraintes relatives aux constructions. A défaut, la commune est amendée, environ 28 000 € malgré tous les efforts récents en la matière.

Chapitre 042 : Les dépenses d'ordre budgétaire des dépenses de fonctionnement s'équilibrent en recettes d'investissement, il s'agit d'opérations comptables sans flux monétaire. En l'espèce la commune entend réaliser une régularisation de ses amortissements en 2025, elles sont donc inscrites à ce chapitre et au chapitre 040 en recettes d'investissement.

Chapitre 70 et 75 : La commune envisage une légère hausse de ses produits des services et du domaine, et une baisse des différentes locations immobilières pour les autres produits.

Chapitre 731 : Une recette supplémentaire est attendue en lien avec la hausse des bases fiscales annoncées à 1,7 % en 2025 (inflation constatée de novembre N-2 à N-1).

Chapitre 76 : Ce chapitre enregistre les produits de placement financiers, la commune mobilisant ses fonds de caisse en 2025, les produits attendus sont en baisse.

## **II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune et du mandat à court, moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens mobiliers, de biens immobiliers, d'études et travaux.

- en recettes : plusieurs types de recettes coexistent dont principalement : les recettes dites patrimoniales telles que la taxe d'aménagement, les subventions d'équipement perçues en lien avec les projets, les produits du fonds de compensation de la TVA, etc.

## A) LEXIQUE

### Dépenses :

**Chapitre 20** : Il s'agit des dépenses d'immobilisations incorporelles, dont les études de terrains, les études pour travaux, les droits d'utilisations de logiciels, le site internet, etc.

**Chapitre 204** : Subventions versées à des organismes pour la réalisation d'équipements.

**Chapitre 21** : Il s'agit des dépenses d'immobilisations corporelles, tous travaux et acquisitions impactant le patrimoine de la commune se retrouve ici une fois terminés.

**Chapitre 23** : Dépenses d'immobilisations corporelles en cours.

**Chapitre 10** : Paiement des taxes d'aménagement d'urbanisme.

**Chapitre 16** : Remboursements de capitaux d'emprunts et des cautions.

**Chapitre 27** : Remboursement des capitaux de portages fonciers.

### Recettes :

**Chapitre 13** : Il comprend les subventions notifiées auxquelles la commune prétend.

**Chapitre 16** : Encaisses de cautions, et réalisation d'emprunts le cas échéant.

**Chapitre 204** : Il s'agit de subventions reçues d'organismes pour la réalisation d'équipements.

**Chapitre 10** : Les recettes perçues à ce chapitre sont le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée et les parts communales de taxe d'aménagement. Il comprend également l'article 1068, excédents de fonctionnement antérieurs affectés en investissement par l'assemblée délibérante pour l'exercice concerné.

**Chapitre 024** : Ces recettes correspondent aux cessions prévues pour l'exercice concerné.

### Chapitres particuliers :

**Chapitre 040** : Opérations entre fonctionnement et investissement, notamment pour les amortissements.

**Chapitre 041** : Il concerne les opérations patrimoniales d'investissement. Chapitre à vocation comptable (Exemple : associer des études à des travaux).

**Chapitre 020** : Réserve budgétaire pour dépenses imprévues des AP.

**Chapitre 001** : Excédent reporté de l'année passée.

**Chapitre 021** : Résultat prévisionnel dégagé en investissement.

**Chapitre 45...** : Individualisation d'opérations porté par la commune, pour un tiers.



## B) DONNEES CONSOLIDEES

BUDGET PRIMITIF 2025									
VUE D'ENSEMBLE SECTION D'INVESTISSEMENT									

I - DEPENSES (en Euros)									
CHAPITRES	LIBELLES	BUDGET 2024 + DM	REALISE 2024	RAR 2024	PROPOSITIONS 2025	TOTAL BP 2025	CONSO. CA N-1 / BP N-1	EVO CA N-1 / BP N	EVO. BP N / N-1
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	305 523,50 €	104 760,92 €	67 448,40 €	94 396,79 €	161 845,19 €	34,29%	154,49%	-47,03%
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 589 586,00 €	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €			-97,80%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 947 663,73 €	1 180 309,93 €	1 181 080,08 €	2 843 350,00 €	4 024 430,08 €	29,90%	340,96%	1,94%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	4 764 729,61 €	2 686 573,90 €	0,00 €	7 743 790,46 €	7 743 790,46 €	56,38%	288,24%	62,52%
<b>TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>		<b>10 607 502,84 €</b>	<b>3 971 644,75 €</b>	<b>1 248 528,48 €</b>	<b>10 716 537,25 €</b>	<b>11 965 065,73 €</b>	<b>37,44%</b>	<b>301,26%</b>	<b>12,80%</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	6 447,20 €	6 447,20 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	100,00%	77,55%	-22,45%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	461 770,00 €	448 219,95 €	0,00 €	560 000,00 €	560 000,00 €	97,07%	124,94%	21,27%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	81 369,00 €	81 368,26 €	0,00 €	83 000,00 €	83 000,00 €	100,00%	102,01%	2,00%
<b>DEPENSES REELLES</b>		<b>11 157 089,04 €</b>	<b>4 507 680,16 €</b>	<b>1 248 528,48 €</b>	<b>11 364 537,25 €</b>	<b>12 613 065,73 €</b>	<b>40,40%</b>	<b>279,81%</b>	<b>13,05%</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	111 600,00 €	455 028,23 €	0,00 €	91 700,00 €	91 700,00 €	407,73%	20,15%	-17,83%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 500 000,00 €	452 927,76 €	0,00 €	2 100 000,00 €	2 100 000,00 €	30,20%	463,65%	40,00%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>12 768 689,04 €</b>	<b>5 415 636,15 €</b>	<b>1 248 528,48 €</b>	<b>13 556 237,25 €</b>	<b>14 804 765,73 €</b>	<b>42,41%</b>	<b>273,37%</b>	<b>15,95%</b>

<b>II - RECETTES (en Euros)</b>									
CHAPITRES	LIBELLES	BUDGET 2024 + DM	REALISE 2024	RAR 2024	PROPOSITIONS 2025	TOTAL BP 2025	CONSO. CA N-1 / BP N-1	EVO CA N-1 / BP N	EVO. BP N / N-1
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	3 388 597,00 €	523 558,03 €	3 081 089,41 €	908 151,19 €	3 989 240,60 €	<b>15,45%</b>	<b>661,95%</b>	<b>17,73%</b>
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 500,00 €	1 017,48 €	0,00 €	3 016 000,00 €	3 016 000,00 €	<b>18,50%</b>	<b>296318,60%</b>	<b>54736,36%</b>
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	35 000,00 €	0,00 €	0,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €			<b>0,00%</b>
<b>TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>		<b>3 429 097,00 €</b>	<b>524 575,51 €</b>	<b>3 081 089,41 €</b>	<b>3 959 151,19 €</b>	<b>7 040 240,60 €</b>	<b>15,30%</b>	<b>1242,08%</b>	<b>105,31%</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 337 653,85 €	1 302 607,98 €	0,00 €	300 520,84 €	300 520,84 €	<b>97,38%</b>	<b>-76,93%</b>	<b>-77,53%</b>
024	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	953 715,00 €	0,00 €	14 500,00 €	4 000,00 €	18 500,00 €			<b>-98,06%</b>
<b>RECETTES REELLES</b>		<b>5 720 465,85 €</b>	<b>1 827 183,49 €</b>	<b>3 095 589,41 €</b>	<b>4 263 672,03 €</b>	<b>7 359 261,44 €</b>	<b>31,94%</b>	<b>302,77%</b>	<b>28,65%</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	969 000,00 €	2 153 849,57 €	0,00 €	1 850 000,00 €	1 850 000,00 €	<b>222,28%</b>	<b>-14,11%</b>	<b>90,92%</b>
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	1 500 000,00 €	452 927,76 €	0,00 €	2 100 000,00 €	2 100 000,00 €	<b>30,20%</b>	<b>363,65%</b>	<b>40,00%</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	20 500,00 €			10 456,43 €	10 456,43 €			<b>-48,99%</b>
001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	4 466 723,19 €	4 466 723,19 €		3 485 047,86 €	3 485 047,86 €	<b>100,00%</b>	<b>-21,98%</b>	<b>-21,98%</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>12 676 689,04 €</b>	<b>8 900 684,01 €</b>	<b>3 095 589,41 €</b>	<b>11 709 176,32 €</b>	<b>14 804 765,73 €</b>	<b>70,21%</b>	<b>66,33%</b>	<b>16,79%</b>

### **Précisions sur certains chapitres :**

Chapitre 20 : Le volume des études poursuit sa diminution en cohérence avec l'avancement du mandat. Subsistent principalement les sommes en lien avec les bornages, les référencements de réseaux, et les diagnostics de bâtiments.

Chapitre 21 : Maintien du niveau d'investissement pour le renouvellement et l'acquisition / l'installation d'équipements publics.

Chapitre 23 : Les projets en cours : Tornet, Centre-Bourg, Cantine d'Avully, Vestiaires de football et salle polyvalente, Route de la Bonasse, Route des Carasses, La Poste, Crèche. Plus grosse année de charge, budget très important.

Chapitre 16 : Remboursement du capital des emprunts, une hausse est envisagée dans ce projet de budget pour la réaliser d'un nouvel emprunt.

Chapitre 13 : De nombreuses subventions sont en cours pour les nombreux projets, en RAR, et de nouvelles ont été obtenues pour aider au financement du budget 2025.

## **III - LES RESULTATS ANTERIEURS**

L'article L2311-5 du code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Le projet de budget primitif soumis au vote de l'assemblée délibérante comprend ces résultats et des propositions d'affectation.

Les résultats ont été arrêtés à :

- Fonctionnement : 1 036 036,45 €
- Investissement : 3 485 047,86 €

Les affectations et reprises proposées induisent les inscriptions suivantes :

#### **Recettes - Section Fonctionnement :**

➤ Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté : 1 036 036,45 €

#### **Recettes - Section Investissement :**

➤ Chapitre 10 – Art. 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisés : 0,00 €

➤ Chapitre 001 - Solde d'exécution reporté ou anticipé : 3 485 047,86 €

## IV - LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Il est proposé au conseil municipal la modification suivante des autorisations de programmes (AP) et crédits de paiement, un état du réalisé pour information, et l'inscription budgétaire pour le budget primitif soumis au vote.

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) / REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)									
N° AP	Libellé	Situation	Autorisation de Programme (AP)	CP antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
AP 2023-1	Requalification du Centre-bourg 2023 - 2028	Situation antérieure	5 374 061,00 €	1 486 911,00 €	840 000,00 €	1 469 001,00 €	1 578 149,00 €	0,00 €	0,00 €
		Variation	-899 061,00 €	0,00 €	0,00 €	-2 415 532,00 €	35 471,00 €	831 000,00 €	650 000,00 €
		Actualisation AP/CP	4 475 000,00 €	1 486 911,00 €	840 000,00 €	-946 531,00 €	1 613 620,00 €	831 000,00 €	650 000,00 €
		CP cumulés	4 475 000,00 €	1 486 911,00 €	2 326 911,00 €	1 380 380,00 €	2 994 000,00 €	3 825 000,00 €	4 475 000,00 €
		CP réalisés	693 379,60 €	373 610,00 €	319 769,60 €				
		CP non réalisés			1 633 531,40 €				
		Inscription BP			1 953 301,00 €	687 000,40 €			

N° AP	Libellé	Situation	Autorisation de Programme (AP)	CP antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
AP 2023-2	Construction d'une Crèche 2023 - 2025	Situation antérieure	1 988 359,00 €	343 230,00 €	1 211 356,00 €	433 773,00 €			
		Variation	419 373,00 €	0,00 €	0,00 €	419 373,00 €			
		Actualisation AP/CP	2 407 732,00 €	343 230,00 €	1 211 356,00 €	853 146,00 €			
		CP cumulés	2 407 732,00 €	343 230,00 €	1 554 586,00 €	2 407 732,00 €			
		CP réalisés	857 731,91 €	0,00 €	857 731,91 €				
		CP non réalisés			696 854,09 €				
		Inscription BP			1 554 586,00 €	1 550 000,09 €			

N° AP	Libellé	Situation	Autorisation de Programme (AP)	CP antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
AP 2023-3	Construction d'un équipement sportif multifonctionnel (Vestiaires de sport et d'une salle) 2023 - 2025	Situation antérieure	1 778 551,00 €	320 300,00 €	775 765,00 €	682 486,00 €			
		Variation	99 449,00 €	0,00 €	0,00 €	99 449,00 €			
		Actualisation AP/CP	1 878 000,00 €	320 300,00 €	775 765,00 €	781 935,00 €			
		CP cumulés	1 878 000,00 €	320 300,00 €	1 096 065,00 €	1 878 000,00 €			
		CP réalisés	999 317,07 €	7 834,00 €	991 483,07 €				
		CP non réalisés			96 747,93 €				
		Inscription BP			1 088 231,00 €	878 682,93 €			

N° AP	Libellé	Situation	Autorisation de Programme (AP)	CP antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
AP 2023-4	Groupe scolaire Avully - Agrandissement Cantine 2023 - 2025	Situation antérieure	450 000,00 €	81 920,00 €	0,00 €	368 080,00 €			
		Variation	157 762,00 €	0,00 €	0,00 €	157 762,00 €			
		Actualisation AP/CP	607 762,00 €	81 920,00 €	0,00 €	525 842,00 €			
		CP cumulés	607 762,00 €	81 920,00 €	81 920,00 €	607 762,00 €			
		CP réalisés	29 155,02 €	0,00 €	29 155,02 €				
		CP non réalisés			52 764,98 €				
		Inscription BP			81 920,00 €	578 606,98 €			

N° AP	Libellé	Situation	Autorisation de Programme (AP)	CP antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
AP 2023-5	(Acquisitions foncières) Local commercial - Centre- bourg 2023 - 2026	Situation antérieure	450 000,00 €	225 000,00 €	225 000,00 €	0,00 €	0,00 €		
		Variation	350 000,00 €	0,00 €	0,00 €	225 000,00 €	125 000,00 €		
		Actualisation AP/CP	800 000,00 €	225 000,00 €	225 000,00 €	225 000,00 €	125 000,00 €		
		CP cumulés	800 000,00 €	225 000,00 €	450 000,00 €	675 000,00 €	800 000,00 €		
		CP réalisés	0,00 €	0,00 €	0,00 €				
		CP non réalisés			450 000,00 €				
		Inscription BP			450 000,00 €	675 000,00 €			

N° AP	Libellé	Situation	Autorisation de Programme (AP)	CP antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
AP 2023-6	Aménagement du domaine du Tornet 2023 - 2026	Situation antérieure	4 065 983,00 €	247 382,00 €	1 155 049,00 €	2 663 552,00 €	0,00 €		
		Variation	-65 983,00 €	0,00 €	0,00 €	-1 187 439,00 €	1 121 456,00 €		
		Actualisation AP/CP	4 000 000,00 €	247 382,00 €	1 155 049,00 €	1 476 113,00 €	1 121 456,00 €		
		CP cumulés	4 000 000,00 €	247 382,00 €	1 402 431,00 €	2 878 544,00 €	4 000 000,00 €		
		CP réalisés	607 043,94 €	152 421,00 €	454 622,94 €				
		CP non réalisés			795 387,06 €				
		Inscription BP			1 250 010,00 €	2 271 500,06 €			

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) / REPARTITION DES CREDITS DE PAIEMENT (CP)									
N° AP	Libellé	Situation	Autorisation de Programme (AP)	CP antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
AP 2024-1	Aménagement Route des Carasses 2024 - 2026	Situation antérieure	1 162 000,00 €	0,00 €	290 500,00 €	871 500,00 €	0,00 €		
		Variation	1 478 000,00 €	0,00 €	0,00 €	393 835,00 €	1 084 165,00 €		
		Actualisation AP/CP	2 640 000,00 €	0,00 €	290 500,00 €	1 265 335,00 €	1 084 165,00 €		
		CP cumulés	2 640 000,00 €	0,00 €	290 500,00 €	1 555 835,00 €	2 640 000,00 €		
		CP réalisés	2 835,00 €	0,00 €	2 835,00 €				
		CP non réalisés			287 665,00 €				
		Inscription BP			290 500,00 €	1 553 000,00 €			

Soit un total d'autorisations de programmes comme suit :

N° AP	Libellé	Situation	Autorisation de Programme (AP)	CP antérieurs	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
<b>TOTAL DES AP/CP</b>		<i>Situation antérieure</i>	15 268 954,00 €	2 704 743,00 €	4 497 670,00 €	6 488 392,00 €	1 578 149,00 €	0,00 €	0,00 €
		<i>Variation</i>	1 539 540,00 €	0,00 €	0,00 €	-2 307 552,00 €	2 366 092,00 €	831 000,00 €	650 000,00 €
		<i>Actualisation AP/CP</i>	16 808 494,00 €	2 704 743,00 €	4 497 670,00 €	4 180 840,00 €	3 944 241,00 €	831 000,00 €	650 000,00 €
		<i>CP cumulés</i>	16 808 494,00 €	2 704 743,00 €	7 202 413,00 €	11 383 253,00 €	10 434 000,00 €	3 825 000,00 €	4 475 000,00 €
		<i>CP réalisés</i>	3 189 462,54 €	533 865,00 €	2 655 597,54 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		<i>CP non réalisés</i>	0,00 €	0,00 €	4 012 950,46 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		<i>Inscription BP</i>	0,00 €	0,00 €	6 668 548,00 €	8 193 790,46 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Le budget primitif du budget principal 2025 proposé est ainsi réparti :

La section de fonctionnement proposée pour 2025 est ainsi équilibrée en dépenses comme en recettes, à hauteur de 8 117 246,43 euros.

La section d'investissement proposée pour 2025 est ainsi équilibrée en dépenses comme en recettes, à hauteur de 14 804 765,73 euros.



## ARRETE ET SIGNATURES

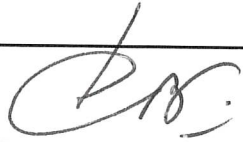
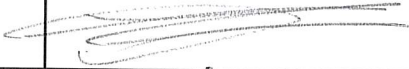
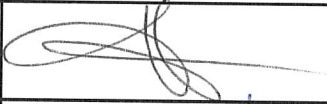

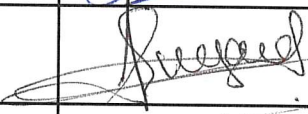

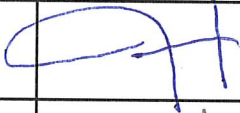
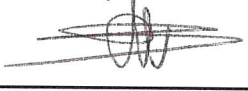




Présenté par le Madame le Maire,  
A La Balme-de-Sillingy, le 17/03/2025  
Le Madame le Maire,

Nombre de membres en exercice : 29  
Nombre de membres présents : 24  
Nombre de suffrages exprimés : 26  
VOTES : Pour : 21  
          Contre : 0  
          Abstention : 5




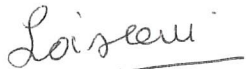
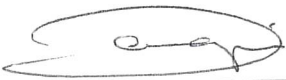



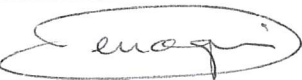
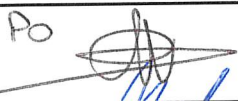

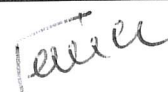


Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.  
A La Balme-de-Sillingy, le 17/03/2025

Date de convocation : 03/03/2025

Les membres du Conseil Municipal,

ADANI Pascal	
BANNES Pierre	
BIELOKOPYTOFF Thomas	
BOIVIN Elisabeth	
BONNARD Marie-Joëlle	
BURGARD Alain	
COLELLA Rocco	
DAVIET François	
DONDIN Elodie	
ESCOLANO Floriane	
GENAY Stefan	
GOLAZ Jessica	
GORLIER Christophe	

ARRETE ET SIGNATURES

GUILLOT Nicolas	
KAWA Yannick	
LENNOZ Nolwen	
LOISEAU Mireille	
MATHIEU Virginie (pouva)	
MUGNIER Séverine	
PASSETEMPS Charlotte	
PASSETEMPS Michel	
PEPIN Jean-Claude	
PERROQUIN Laetitia	
REBOULET Olivia	
RIALLAND Stéphane	
RIBIER Pascal	
TERRIER Brigitte	
VINCENT Pedram	
VITTOZ Anthony	

Certifié exécutoire par le Madame le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le ..... et de la publication le .....

A La Balme-de-Sillingy, le 21/03/25.....



Maire,  
S. MUGNIER.